



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 2019

Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- Mickaël BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS
- ◆ Damian WALSH

Etait invitée :

- Laurie CHEFDEVILLE

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019
3. Achat d'un nouveau camion pour le service technique et validation de l'emprunt auprès d'un service bancaire
4. Validation de l'avant-projet définitif et du projet de création de 2 logements dans l'ancien presbytère
5. Saisine de la Commission Départementale de la Nature, du Patrimoine et des Sites pour l'étude de discontinuité de la zone économique de La Fayolle
6. Questions diverses.

La séance débute à 20H10.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le Maire propose l'ordre du jour.

Vote : 15 voix pour

2. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019 est soumise au vote.

Vote : 15 voix pour

3. Achat d'un nouveau camion pour le service technique et validation de l'emprunt auprès d'un service bancaire

Le véhicule utilitaire des services techniques de notre commune nécessite d'importantes réparations avant le passage du contrôle technique obligatoire cette année.

Sa remise en état complète se monterait à près de 10 000€.

Compte tenu de son état et après débat, les membres du Conseil Municipal pensent qu'il serait préférable de faire l'acquisition d'un véhicule neuf plutôt que d'engager d'énormes réparations sur un véhicule dont la 1^{ère} immatriculation remonte à 2003.

Après sollicitations de divers professionnels et établissements, cinq propositions relatives à l'acquisition d'un véhicule neuf ont été reçues.

Le maire présente à l'assemblée l'ensemble de ces propositions.

Après débat, le maire propose de valider l'acquisition d'un nouveau véhicule auprès d'un garagiste de proximité pour un reste à charge pour notre commune de 31 747,98€ (déduction faite de la reprise de l'ancien véhicule).

Le caractère de proximité est important pour l'entretien et les réparations éventuelles à venir.

Vote : 14 voix pour (Josiane Moutarde s'étant retirée du vote)

Pour le financement de cette acquisition, il est plus judicieux de contracter un emprunt afin de préserver la trésorerie de la commune.

Le maire propose deux offres pour un emprunt de 30 000€ sur 5 ans.

Les 4 autres établissements bancaires sollicités ne financent pas ce type d'investissement.

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Taux	0.39 %	0.52%
Echéance trimestrielle	1 515,40€	1 520,56€
Coût	358,07€	411,18€

Après débat, le maire propose de valider l'offre du Crédit Agricole.

Vote : 15 voix pour

4. Validation de l'avant-projet définitif et du projet de création de 2 logements dans l'ancien presbytère

La commission « Bâtiments » a étudié l'avant-projet de création des 2 logements dans l'ancien presbytère établi par le cabinet d'architecte. Elle a demandé au cabinet d'y apporter quelques modifications.

Toutefois, le document modifié n'a pas encore été adressé par l'architecte conformément à la demande de la commission suite à des problèmes techniques

Cependant, avec l'accord de tous les membres du Conseil municipal, le maire propose de valider cet avant-projet avec le cabinet d'architecte, sous réserve que les modifications soient prises en compte, afin de ne pas retarder le lancement des appels d'offres.

Vote : 15 voix pour

5. Saisine de la Commission Départementale de la Nature, du Patrimoine et des Sites pour l'étude de discontinuité de la zone économique de La Fayolle

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est nécessaire de justifier la création d'une zone artisanale à La Fayolle.

Cependant, la zone située entre Le Bourg et les Ets Morge ne peut pas être urbanisée vu sa configuration.

Il a donc été impératif de monter un dossier pour l'étude de discontinuité de la zone économique qui doit être présenté à la Commission Départementale de la Nature et des Sites qui doit rendre un avis sur ce projet.

Le maire présente sommairement le dossier aux membres du Conseil Municipal, puisque tous les conseillers municipaux ont été destinataires du document en amont du conseil municipal.

Il rappelle également que ce dossier proposé par le cabinet Bemo, Infra & Urba, résulte du travail de la commission municipale « Urbanisme » en partenariat avec des organismes publics associés (communauté de communes CCV, DDT, chambre d'agriculture, SMADC etc...).

Le maire demande l'autorisation de le soumettre à l'avis à la Commission Départementale de la Nature, du Patrimoine et des Sites.

Vote : 15 voix pour

6. Questions diverses

Le maire propose de nommer Odile Chomette présidente du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 et d'élaborer le planning du tour de garde.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 21h15.

La secrétaire,

Le maire,